

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Département de la HAUTE SAONE  
Commune de VREGILLE

**PROCES VERBAL**  
de la réunion du conseil municipal  
du 28 mars 2013

**Approuvé le 2 mai 2013**

Nombre de membres afférents au conseil municipal :	11
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	8
Nombre de membres ayant pris part à la délibération :	9
Date de la convocation :	25 mars 2013
Date de l'affichage :	1 <sup>er</sup> avril 2013

L'an deux mil treize et le 28 mars à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. ABISSE Jean-François, maire.

**Présents :** M. MEILLER Patrick, M. LAVIEZ Gilles, M. BARTHELEMY Michel, Mme BOLE Danièle, Mme CARRY Christine, M. BIGONVILLE Fabrice, M. MARTINEZ John,

**Absents excusés :** M. PAILLARD Christian. M. GIRARD Michel (pouvoir à Jean-François ABISSE)

**Absent :** M. BAULARD Marc

M. MARTINEZ a été élu secrétaire de séance.

A 20 heures 35, le quorum atteint, le maire ouvre la séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1° - Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2012.
- 2° - Approbation du compte de gestion 2012
- 3° - Vote du compte administratif 2012
- 4° - Affectation du résultat 2012
- 5° - Vote des taux d'imposition 2013
- 6° - Admission en non valeur
- 7° - Vote du budget primitif 2013
- 8° - Délégués au SIGF
- 9° - Subvention collègue de Marnay
- 10° - Avis sur questionnaire cimetière
- 11° - Prorogation permission de voirie Orange
- 12° - Point sur l'avancement des travaux
- 13° - Questions diverses

\*\*\*\*\*

**1°** - Un exemplaire du procès-verbal de la réunion 16 décembre 2012 ayant été adressé à chaque conseiller municipal et aucune remarque ou modification n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## 2° Approbation du compte de gestion 2012

Le maire présente le compte de gestion 2012 proposé par le comptable du Trésor et qui s'établit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	89 178,17 €
- Recettes de fonctionnement :	276 246,17 €
Excédent :	187 068,00 €
- Dépenses d'investissement :	199 731,05 €
- Recettes d'investissement :	74 668,54 €
Déficit :	125 062,51 €
- <b>Résultat global de clôture :</b>	<b>62 005,49 € en excédent</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion est approuvé.

## 3° - Vote du compte administratif 2012

Le maire présente le compte administratif 2012 qui reflète intégralement le compte de gestion proposé par le comptable du Trésor et qui s'établit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	89 178,17 €
- Recettes de fonctionnement :	276 246,17 €
Excédent :	187 068,00 €
- Dépenses d'investissement :	199 731,05 €
- Recettes d'investissement :	74 668,54 €
Déficit :	125 062,51 €
- <b>Résultat global de clôture :</b>	<b>62 005,49 € en excédent</b>

Le maire s'étant retiré, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif est approuvé.

## 4° - Affectation du résultat 2012 :

Le conseil municipal constatant :

- Un excédent de fonctionnement de :	187 068,00 €
- un déficit d'investissement de :	100 662,51 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserve R1068 en investissement :	100 662,51 €
- Report en fonctionnement R002 :	86 405,49 €

Voté à l'unanimité des membres présents.

## 5° - Vote des taux d'imposition 2013 :

L'exposé du maire entendu et considérant le manque d'information sur la répercussion de la prise de compétence scolaire par la CCVO, le maire propose de maintenir, pour l'année 2013, les taux d'imposition sans les modifier et qui s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation :	9,78
- Taxe foncière (bâti) :	4,67
- Taxe foncière (non bâti) :	12,67
- Contribution Foncière des Entreprises :	14,27

Le produit fiscal attendu s'élève à **26 451 €**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, la décision de ne pas changer les taux d'imposition 2013 est approuvée.

#### **6° - Admission en non valeur.**

Le maire indique qu'il a reçu un courrier de la Trésorière de MARNAY qui lui précise que malgré les moyens mis en œuvre, une somme de 318,96 € n'a pas pu être perçue de M. GRISOT François. Ne disposant plus d'aucun moyen, elle propose l'admission en non valeur de la somme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, la décision d'admission en non valeur est acceptée.

#### **7° - Budget primitif 2013**

Le maire propose le budget primitif 2013 qui s'établit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	133 117,81 €
- Recettes de fonctionnement :	183 175,49 €
- Dépenses d'investissement :	758 612,51 €
- Recettes d'investissement :	758 612,51 €

Après l'avoir examiné en détail, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2013 est approuvé.

#### **8° - Désignation d'un délégué titulaire au SIGF en remplacement de M. CARRY Léon.**

Le maire indique qu'à la demande de M. CARRY Léon, délégué titulaire au Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière des Grands Bugnoz, il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

Gilles LAVIEZ sollicité accepte d'assurer ces fonctions. Il est donc désigné délégué titulaire en remplacement de M. CARRY.

#### **9° - Subvention au collège de MARNAY :**

Le maire indique qu'il a reçu une demande de subvention de la part du collège de MARNAY pour une participation à des séjours de trois collégiens de la commune. Comme les années précédentes, il est décidé d'octroyer une subvention de 100 € par enfants.

#### **10° - Avis sur le questionnaire cimetière :**

Dans le cadre de l'extension du cimetière et de sa mise aux normes et la création d'un espace cinéraire, avec l'appui du maire, Danièle BOLE a élaboré un questionnaire à soumettre aux habitants de la commune pour connaître leur opinion sur cette future réalisation. Un débat s'instaure sur la nécessité d'un tel questionnaire et les avis sont partagés. Néanmoins la majorité des membres

présents considère qu'il est intéressant de connaître l'avis des Vregillais même si l'on considère que ce domaine relève de la vie privée. Le questionnaire sera donc distribué.

### **11° - Prorogation de la permission de voirie à Orange :**

La société Orange a sollicité la commune pour être autorisée à intervenir sur la voirie en cas de travaux nécessaires au bon fonctionnement de la téléphonie. A l'unanimité, cette autorisation est acceptée.

### **12° - Point sur l'avancement des travaux d'assainissement :**

Les travaux concernant le réseau de collecte et de transport des eaux usées sont pratiquement terminés. Restent à réaliser la réfection des enduits de surface et ultérieurement la mise en service du poste de refoulement.

En ce qui concerne la rhizosphère, l'entreprise PIACENTINI envisage de commencer les travaux le 15 avril.

Le réseau d'alimentation en électricité du poste de refoulement et de la station à été réalisé par le SIED.

### **13° - Questions diverses**

Le maire indique qu'il a reçu la visite de M. GARNACHE CREUILLOT qui lui a remis un courrier l'informant de faits qui se seraient passés dans le bus scolaire où son fils se serait fait maltraiter. Malgré le signalement fait aux conductrices des bus, aucun changement n'a été constaté et de ce fait, la famille a pris la décision de retirer leur enfant du RPI pour le scolariser dans le privé, à Cartanaz. Ils ont aussi signalé leur intention de retirer leur fille à la rentrée prochaine pour la scolariser également dans le secteur privé. Ce problème devra être abordé lors de la prochaine réunion du RPI.

A 23 heures 30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A VREGILLE, le 30 mars 2013

Le secrétaire

Le maire

John MARTINEZ

Jean-François ABISSE

Les conseillers présents